



Sommaire du plan national sur l'accessibilité 2026-2029 de CBC/Radio-Canada

Pour être véritablement un média de service public, CBC/Radio-Canada doit être accessible à tout le monde. Nous adhérons à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* de 2019 et partageons l'objectif de faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040, en visant la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap. Dans ce but, nous avons fait deux promesses importantes :

- **Au public** – Nous travaillons à rendre nos contenus et plateformes entièrement accessibles. Tous les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir s'informer, s'instruire et se divertir sans se heurter à des obstacles.
- **À nos employés** – Nous nous appliquons à créer un milieu de travail inclusif et sans obstacles. Nous reconnaissons que les personnes en situation de handicap enrichissent notre organisation par des talents et des perspectives qui nous aident à grandir et à innover.

En tant que média de service public, nous avons toujours la même volonté d'être un chef de file mondial en matière d'accessibilité, propulsé par la contribution des personnes en situation de handicap. Avec ce plan, nous poursuivons le travail amorcé en 2023-2025 avec [Un avenir sans obstacles](#), en privilégiant trois champs d'intervention :

1. Offrir une **expérience employé** accessible et inclusive.
2. De manière proactive, éliminer les obstacles dans nos contenus et plateformes, en mettant l'accent sur l'**accessibilité numérique**.
3. Représenter la diversité des handicaps dans tous les aspects de la **création de contenus**.

Nous avons basé l'élaboration de ce plan sur une compréhension claire de notre situation actuelle et du but à atteindre en matière d'accessibilité. Pour créer une feuille de route gagnante, nous avons fait une autoévaluation interne rigoureuse. Une analyse externe pour comprendre les tendances dans le domaine des médias a complété la démarche. Nous avons aussi tenu de vastes consultations avec plus de 1 400 personnes, membres du personnel et membres du public. Ces consultations ont inclus des sondages nationaux dans les deux langues officielles, des groupes de discussion permettant des échanges approfondis et un examen des processus. Enfin, nous avons pris connaissance des commentaires reçus par l'entremise des équipes responsables des relations avec les auditoires, et nous y avons répondu.



La rétroaction du public et de nos employés nous a permis d'établir les six objectifs qui retiendront notre attention au cours des trois prochaines années. Chaque objectif se rattache à au moins un des domaines prioritaires¹ prévus par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Objectif	Action
1. Améliorer l'inclusion des employés en situation de handicap à tous les niveaux en renforçant l'expérience employé.	Nous allons soutenir et accroître la participation des employés en situation de handicap aux initiatives internes axées sur l'avancement, comme le programme de mentorat INSPIRE.
2. Accroître la sensibilisation des employés et améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap non visible.	Nous allons intégrer les principes de l'accessibilité et du langage clair dans les affichages de postes.
3. Réduire les obstacles dans l'environnement bâti.	Nous allons instaurer un mécanisme de révision par les pairs et partenaires externes pour certains projets, avant le début des travaux.
4. De manière proactive, réduire les obstacles sur nos plateformes numériques en améliorant notre expertise technique et en tirant parti des technologies émergentes (intelligence artificielle).	Nous allons créer un laboratoire d'innovation en matière d'accessibilité pour accélérer la conception, l'essai et la mise en œuvre de produits accessibles, tant pour les employés que pour le public.
5. Renforcer la représentation des personnes en situation de handicap, y compris les créateurs et créatrices, et resserrer les partenariats avec l'industrie pour accroître l'accessibilité dans la création de contenus.	Nous allons nous associer à d'autres organisations du secteur médiatique qui soutiennent l'accessibilité et consulter les auditoires en situation de handicap.
6. De manière proactive, réduire les obstacles dans les contenus, en mettant l'accent sur le numérique.	Nous allons étudier des solutions pour intégrer des messages de mise en garde relatifs à la photosensibilité sur nos plateformes.

¹ Les sept domaines prioritaires sont l'emploi; l'environnement bâti; les technologies de l'information et des communications; les communications; l'acquisition de biens, de services et d'installations; la conception et la prestation de programmes et de services; le transport.



Pour une liste détaillée des actions mises en œuvre en 2026-2029, veuillez lire le [plan national sur l'accessibilité](#) sur notre site institutionnel. Les rapports d'étape annuels seront publiés sur le site, où vous trouverez aussi notre plan 2023-2025 et les précédents rapports annuels.

Nous vous invitons à [fournir une rétroaction](#) sur le plan dans la langue officielle de votre choix et à nous signaler les obstacles que vous devez affronter dans vos interactions avec CBC/Radio-Canada.